

Internetsansfrontières

« Promotion et défense de la liberté d'expression sur Internet »

Plan d'action 2010



Le fondement de l'association repose sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme telle qu'elle a été votée par l'ONU en 1948 et qui précise dans son article 19 : « *Tout individu a droit à la liberté d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* ».

Aujourd'hui, l'Internet est devenu **un moyen d'expression** prépondérant. Selon l'institut d'étude Comscore, il y avait 747 millions d'internautes dans le monde, c'est-à-dire 747 millions d'individus âgés de 15 ans et plus qui se connectent au réseau au moins une fois par mois. Les prévisions nous laissent penser que ce nombre doublera dans les trois prochaines années, l'institut Jupiter Research prévoyant **1,5 milliards d'internautes à l'horizon 2011**.

L'un des phénomènes les plus remarquables qui a accompagné le développement de l'Internet a été **l'explosion de l'expression des individus**. Peu à peu, les citoyens se sont emparés d'outils de publication et ont, notamment à travers les blogs, fait entendre leur voix. Selon le moteur de recherche spécialisé Technorati, il y avait 63,1 millions de blogs au début de l'année 2007. Rapporté au nombre d'internautes dans le monde, cela signifie que **8,5% des internautes s'expriment sur Internet et tiennent un blog, soit près d'une personne sur 10 !**

Par ailleurs, en 2008, le taux de pénétration de l'Internet représente 5,6 % de la population sur le continent Africain et 17,4% sur l'Asie. Ces pourcentages s'élèvent à 74,4% pour l'Amérique du Nord, 60% pour l'Océanie et 49% pour l'Europe. (Taux de pénétration tirés des statistiques mondiales de l'internet). Alors que dans les pays les plus développés, la question porte sur l'accès au « très » haut débit ouvrant les portes à des usages innovants et des échanges de données instantanés, la question porte encore **sur l'accès de base dans de nombreux pays**. La lutte contre la fracture numérique est un des enjeux majeurs du développement et figure parmi les objectifs du millénaire pour le développement de l'Organisation des Nations Unis.

Tous les individus doivent pouvoir avoir accès et s'exprimer librement sur Internet. La liberté d'expression sur Internet est une liberté fondamentale et il est essentiel de pouvoir faire respecter cette liberté fondamentale au plan mondial.

Mission :

La mission de l'association est de faire de **la liberté d'expression sur Internet une liberté fondamentale dans le monde et la développer**.

Pour cela, elle œuvrera sur 3 axes principaux.

1/ Education et Formation aux usages de l'Internet au service des ONG

Il est important de donner les moyens aux individus de comprendre les enjeux de leur expression sur Internet en permettant aux acteurs de terrain de faire remonter les témoignages. Le premier axe consistera en **la mise en place de programmes de formations aux enjeux de l'Internet à destination des représentants d'autres ONG**.

Ces formations aborderont 3 thèmes :

- L'Utilisation de l'Internet
- La publication sur Internet
- Les méthodes de contournement de la censure

2/ Lutte contre la fracture numérique dans les pays en voie de développement

Il est primordial que les populations locales aient la possibilité d'avoir **accès à internet** et que l'Internet ne soit jamais coupé. Internet Sans Frontières travaillera à la mise en place de projets de solidarité numérique favorisant l'accès à Internet dans les pays en voie de développement, en privilégiant la collaboration avec des partenaires associatifs locaux présents et déjà actifs sur le

terrain, ayant déjà menés une réflexion associative et des projets dans ce domaine, et cherchant à développer leur action avec des projets concrets.

3/ Sensibilisation aux enjeux liés à la préservation et à la promotion de la liberté d'expression sur Internet dans le monde

L'opinion publique doit réaliser que la liberté d'expression sur Internet et la lutte contre la fracture numérique sont un enjeu considérable pour la démocratie et la paix dans le monde.

Internet Sans Frontières assurera une veille sur tous les sujets liés à la liberté d'expression sur Internet et à la lutte contre la fracture numérique. **Un réseau de correspondants internationaux** sera progressivement créé afin d'avoir une réactivité efficace et un impact plus grand.

Des événements « phares » seront mis en place autour de ce thème, avec notamment :

- **la rédaction d'un rapport annuel sur la fracture numérique en France et dans le monde, avec un volet citoyen**
- **l'organisation d'une conférence annuelle sur le thème de la liberté d'expression sur Internet, qui se déplacera chaque année dans un pays différent.**



I - Mise en place d'un programme de formations aux enjeux de l'Internet à destination des représentants d'autres Ongs

Objectif :

L'objectif est de permettre aux acteurs de terrain des petites et moyennes Ongs du Nord et du Sud d'utiliser le web comme moyen d'expression pour faire entendre leur voix, et celle des individus qu'ils accompagnent.



Le format de ces formations pourra être celui d'ateliers numériques, réalisé en petit groupe de 10 à 15 personnes maximum, animé par un ou deux experts bénévoles. L'objectif sera d'organiser **une session de formation par mois**.

A l'issue des formations, les participants connaîtront l'ensemble des fonctionnalités du réseau et les différents outils du web 2.0, et seront en mesure de :

- ▶ Se connecter à Internet dans tout type de contexte, notamment précaire ou hostile
- ▶ Créer un blog et maîtriser les techniques de publication texte, photos, vidéos
- ▶ Mettre en place des techniques de contournement de la censure

Ces formations pourront être délivrées :

- dans le cadre de **Coordination Sud, la plateforme des Ongs françaises** regroupant plus de 130 Ongs. Coordination Sud met à disposition des personnels des Ongs un catalogue de formations sur différents thèmes.



- dans notre propre cadre à mettre en place, en louant une salle de réunion « multimédia » par exemple.

Le coût de ce type de formation étant pris en charge par les Ongs dans le cadre de leur budget « formation continue », nous pouvons envisager de facturer nos prestations à hauteur de 250 € par personne et par jour. Les revenus réalisés pourront ainsi entièrement être utilisés pour financer les actions de l'association.

Une demande d'agrément comme organisme de formation devra être effectuée auprès de la Préfecture de Paris. Celle-ci doit être faite lors de la toute première session de formation, accompagnés des contrats ou conventions de formations signés par participants.

Internet Sans Frontières sera en charge de :

- la réalisation du contenu des formations et de son actualisation permanente.
- l'animation des formations

❑ Coûts de réalisation :

- Utilisation des logiciels libres, et des contenus open source
- Animation : appel à des experts bénévoles
- Réalisation d'une plaquette de présentation

❑ Lieu :

- ✓ **Dans les locaux de Coordination Sud** : Coût de location salle : gratuit
- ✓ **Dans une salle « multimédia » sur Paris** :

Exemple de prix de salles à louer :

- *infotique.fr* – Cout 345 € HT/jour (8 postes) – 395 € HT/jour (10 postes)
- *mediasite.fr* : rue Saint Sabin dans le quartier de Médecin Sans Frontières

□ **Estimations du nombre de sessions, de participants et du revenu**

Estimations en €

Basse

Haute

Année	Nbre sessions	Nbre participants	Coût unitaire	Total	Par mois	Total participants
2010	6	15	250	22 500	1 875	90
	12	15	250	45 000	3 750	180
2011	12	15	250	45 000	3 750	180
	24	15	250	90 000	7 500	360
2012	12	15	250	45 000	3 750	180
	24	15	250	90 000	7 500	360

□ **Plan d'action fin 2009 – début 2010 :**

➤ Développement du contenu des formations :

Sur la base du projet de plan type ci-joint, le contenu des formations doit être élaboré en faisant appel à des experts bénévoles de l'animation internet, des outils de contournement de la censure

➤ Réalisation d'une plaquette de présentation

Afin de promouvoir les formations auprès des Ongs, une plaquette de présentation sera créée

➤ Recrutement des formateurs, experts bénévoles

*Un appel à formateurs experts bénévoles sera lancé via différents canaux : blogs, auprès des étudiants d'universités/écoles d'informatiques, auprès de l'association Agir abcd, (retraités bénévoles)...
Cet appel nous permettra de nous faire connaître auprès de différents publics.*

➤ Organisation d'une première session d'essai auprès d'un groupe test

Afin de pouvoir adapter le contenu de la formation et l'améliorer à partir d'un retour d'expérience concret, une première session sera réalisée auprès d'un groupe test de personnes volontaires (adhérents de l'association par exemple ?).

➤ Demande d'agrément comme organisme de formation auprès de la Préfecture

Afin de pouvoir facturer nos formations dans le cadre de la formation continue, nous devons obtenir un numéro d'agrément délivré par la Préfecture de Paris. Cette demande d'agrément se fait lors de la toute première signature de contrat ou convention de formation.

➤ Rencontre des personnes en charge de la formation au sein de Coordination Sud

Une fois le projet de formation consolidé et expérimenté une première fois, nous le proposerons à Coordination Sud.

➤ Recherche de salles de formation

Afin d'organiser ces formations dans notre propre cadre, nous rechercherons la meilleure solution de location de salle multimédia

➤ Promotion et communication auprès des Ongs

Une campagne d'information sera effectuée auprès des Ongs ayant leur siège en France, à Paris et en province.



Proposition de contenu de la première formation



Formation Atelier numérique « le Web 2.0 au service des ONGs »

Journée « type »

Participants : Bénévoles et salariés du monde associatif/ONGs - Responsable de missions humanitaires, responsable de projet

Objectifs Permettre aux acteurs de terrain des petites et moyennes Ongs d'utiliser le web comme outil de témoignage, et favoriser l'utilisation du web comme moyen d'expression pour faire entendre leur voix. Connaître l'ensemble des fonctionnalités du réseau et les différents outils du web 2.0

Horaires : De 9h30 à 17h30

Lieu : Salle multimédia

Programme

Matinée (9h - 12h30)

1/ La diversité de l'Internet

- Panorama de l'utilisation d'internet dans le monde
- Pourquoi encourager la liberté d'expression sur Internet dans le monde ?

2/ L'utilisation de l'Internet dans un contexte précaire ou hostile :

- Connexion
- Navigation/recherche
- Messagerie

3/ La publication sur Internet : Quels outils pour quelles utilisations ?

- Pourquoi blogger ? Création de blogs, supports, plateforme de blogs
- Les réseaux sociaux
- Les outils de publication, texte, multimédia, l'édition de photos, de vidéos, les podcasts...
- Twitter

Après-midi (14h - 17h30)

4/ Les méthodes de contournement de la censure :

- Méthodes existantes à ce jour, à développer
- Conditions de mise en place, d'utilisation
- Retour d'expérience

5/ Les règles d'utilisation et bonnes pratiques sur Internet :

- Point juridique, néthiquette

6/ Création de sites : Les logiciels libres, joomla... : Pratiques

Exercices pratiques et analyses de sites/blogs

Intervenants : A définir

A l'issue de la formation, les participants sont en mesure de :

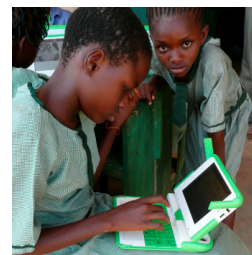
- ▶ Se connecter à Internet dans tout type de contexte
- ▶ Créer un blog et maîtriser les techniques de publication texte, photos, vidéos
- ▶ Mettre en place des techniques de contournement de la censure

Un CD sera remis avec les principaux liens et outils

II - Lutte contre la fracture numérique dans les pays en voie de développement

« De la fracture numérique à la solidarité numérique »

Afin de pouvoir s'exprimer sur Internet, il est d'abord primordial que les populations locales aient la possibilité d'avoir **accès à internet** et que l'Internet ne soit jamais coupé.



Selon l'agence américaine worldinternetstats (WIS) qui établit depuis l'année 2000 la plus pertinente base statistique des utilisateurs d'Internet à l'échelle mondiale, l'internaute est défini comme une personne actuellement en capacité d'utiliser l'Internet. Pour cette agence, il n'y a que deux conditions pour qu'une personne soit considérée comme un utilisateur d'Internet:

- La personne doit disposer d'un accès à un point de connexion Internet.
- La personne doit avoir les connaissances de base requises pour utiliser la technologie de l'Internet.

Selon worldinternetstatistics, moins d'un quart seulement de la population mondiale bénéficiait de l'accès à Internet au 1^{er} janvier 2009.

WORLD INTERNET USAGE AND POPULATION STATISTICS						
World Regions	Population (2008 Est.)	Internet Users Dec/31, 2000	Internet Usage, Latest Data	% Population (Penetration)	Usage % of World	Usage Growth 2000-2008
Africa	955,206,348	4,514,400	51,065,630	5.3 %	3.5 %	1,031.2 %
Asia	3,776,181,949	114,304,000	578,538,257	15.3 %	39.5 %	406.1 %
Europe	800,401,065	105,096,093	384,633,765	48.1 %	26.3 %	266.0 %
Middle East	197,090,443	3,284,800	41,939,200	21.3 %	2.9 %	1,176.8 %
North America	337,167,248	108,096,800	248,241,969	73.6 %	17.0 %	129.6 %
Latin America/Caribbean	576,091,673	18,068,919	139,009,209	24.1 %	9.5 %	669.3 %
Oceania / Australia	33,981,562	7,620,480	20,204,331	59.5 %	1.4 %	165.1 %
WORLD TOTAL	6,676,120,288	360,985,492	1,463,632,361	21.9 %	100.0 %	305.5 %

Internet Sans Frontières travaillera à la **mise en place de projets de solidarité numérique favorisant l'accès à Internet dans les pays en voie de développement**, en privilégiant la collaboration avec des partenaires associatifs locaux présents et déjà actifs sur le terrain, ayant déjà menés une réflexion associative et des projets dans ce domaine, et cherchant à développer leur action avec des projets concrets.

Nous devons commencer à partir des premiers contacts et idées développées depuis le début de l'association. Un principe fondamental dans la réalisation de tout projet de développement est de travailler à partir d'une demande clairement exprimée par les personnes qui en sont bénéficiaires.

Ainsi, nous pouvons nous concentrer dans un premier temps sur deux idées de projets, en travaillant à leur conception, montage puis réalisation.

A/ Projet au Cameroun :

- ❑ *Mise en place d'une salle multimédia pour journalistes/bloggeurs/citoyens, qui pourrait devenir une « école pilote de web journalisme » à Douala.*

Le contexte : Un centre multimédia a été construit en 2006 à Douala, financé entre autre par la Mairie de Strasbourg. Malheureusement, cet espace de près de 3000 m² est depuis laissé à l'abandon, aucun projet n'a été mis en place.

Le père d'Archippe habite près de cet endroit.



L'idée est donc rendre sa vocation à cet espace inutilisé, et de mettre en place un projet de journalisme citoyen.

Un programme de formation « **South press citizen medias** » a été réalisé par Archippe, voir en annexe.

Plan d'action :

- Réalisation d'une étude préalable pour comprendre le contexte institutionnel autour du financement de la mairie de Strasbourg,
- Prise de contacts pour construire le projet avec des personnes relais sur place.
- Conception et Rédaction du projet
- Prospection auprès de potentiels financeurs.

B/ Au Niger :

□ Le **réseau des Jeunes pour les NTIC : RJNTIC BEREY** : jeune réseau basé à Niamey au Niger qui œuvre dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication avec un volet intégration dans l'école.

<http://www.rjntic-berey.tk/>



Son Président nous a contacté début 2009 pour développer un partenariat.

Cette Ong locale a déjà organisé des formations dans plusieurs écoles du Niger et formé plus de 200 jeunes à l'outil informatique et Internet. Elle est active auprès de structures de la société civile nigérienne : ils ont notamment organisé le **1^{er} salon des TIC au Niger du 21 au 23 février 2008.**

Ils nous proposent trois projets à soutenir :

- Ecoles informatisés
- Informatisation des communes rurales du Niger
- Insertion et récupération des jeunes déscolarisés

Plan d'action :

- Réalisation d'une étude préalable pour comprendre le contexte
- Etablir les bases du partenariat
- Conception et présentation du projet
- Prospection auprès de potentiels financeurs.

Photos envoyés par le Président :



III - Sensibilisation aux enjeux liés à la préservation et à la promotion de la liberté d'expression sur Internet dans le monde

L'opinion publique doit réaliser que la liberté d'expression sur Internet et la lutte contre la fracture numérique sont un enjeu considérable pour la démocratie et la paix dans le monde.

Internet Sans Frontières assurera une veille sur tous les sujets liés à la liberté d'expression sur Internet et à la lutte contre la fracture numérique. **Un réseau de correspondants internationaux** sera progressivement créé afin de pouvoir relayer les informations émanant directement du terrain et d'avoir un impact plus grand.

Des événements « phares » seront mis en place autour de ce thème, avec notamment :

- ❑ **la rédaction d'un rapport annuel sur la fracture numérique en France et dans le monde**, avec un volet citoyen
- ❑ **l'organisation d'une conférence annuelle sur le thème de la liberté d'expression sur Internet, qui se déplacera chaque année dans un pays différent.**

Plan d'action :

- Identification et prise de contact auprès de correspondants potentiels en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud
- Etablir les termes de références du rapport annuel sur la fracture numérique avec identification des experts à solliciter, universités, centre de recherche, en France et à l'étranger.
- Organiser la première conférence qui aura lieu le 21 mai 2010, lors de la journée mondiale de la diversité culturelles, du dialogue et du développement : définir le cadre et l'agenda, identifier les intervenants, trouver un lieu, solliciter des partenaires

Gouvernance, Communication et Partenariats

❑ La gouvernance

Internet Sans Frontières est une Association Loi 1901.

Le bureau : C'est l'instance de direction de l'association, elle détient un pouvoir décisionnel de l'association ; composée de membres appelés membres du bureau ou membres de droit et ils font aussi partie du Conseil d'Administration.

A ce jour, le bureau est composé de :

Président fondateur : Christophe Ginisty

Secrétaire Générale : Céline Hountomey

Le Conseil d'administration : Il est composé de membres qui sont administrateurs, élus lors des assemblées générales. Les administrateurs sont les représentants de l'association dans tous les actes de la vie civile. Ils sont chargés d'assurer le bon fonctionnement de l'association et l'application des décisions prises lors des Assemblées Générales. Les statuts stipulent leur nombre, la durée des mandats et leur mode de renouvellement. Si les statuts le stipulent, ils peuvent être habilités à agir sur différents points, tel que voter le budget sans le concours de l'assemblée générale.

A ce jour, le conseil d'administration est composé des membres du Bureau et des Membres fondateurs : Christophe Ginisty, Céline Hountomey, Archippe Yepmou, Renault Alquier, Christian Tarro-Tomà, Christophe Xicluna, Arnault Coulet, Marylin Florent. Christophe Calonne, et Florence Lhomme

L'Assemblée Générale ordinaire se tient **au moins une fois par an**. C'est la réunion de l'ensemble des membres. Les administrateurs (membres du CA) y informent les adhérents de la gestion de l'association (bilan de l'année écoulée, budget prévisionnel de l'année à venir...) et les membres y sont invités à voter et à débattre des questions à l'ordre du jour.

Nombre d'adhérents à ce jour : 19

Plan d'action :

- Election de nouveaux membres du bureau et du conseil d'administration lors de l'assemblée générale du 27 octobre 2010
- Augmenter le nombre d'adhérents de manière significative : objectifs 100 adhérents au 30 juin 2010

□ L'organisation :

L'objectif est de structurer l'association afin qu'elle puisse se développer et répondre à sa mission.

=> Mise en place **d'une direction opérationnelle**, avec un (une) directeur exécutif , et un (une) responsable des partenariats et recherche de fonds

=> Création de **trois pôles** avec un responsable pour chacun :
Pôle formations, Pôle Solidarité numérique, Pôle Sensibilisation/événements

Le recours à des stagiaires en cours ou en fin d'études avec définition de missions précises pourra permettre de développer certains aspects opérationnels de l'association.

□ Communication

⇒ Outils à développer :

- Blog : le blog va être redéployé sous **Wmaker**. Cette plateforme de site web a accepté de nous héberger gratuitement, devenant ainsi un **partenaire privilégié** de l'association
- Réseau social sur ning, Facebook, Twitter
- Création de bannières et widgets « Internet Sans Frontières

⇒ Obtenir **le label de la solidarité numérique**, créé par le Fonds mondial de Solidarité Numérique (FSN), qui est décerné à toute institution, publique ou privée, qui s'engage de manière significative en faveur de la réduction de la fracture numérique, notamment par l'adhésion et/ou la mise en œuvre du principe du « 1% de solidarité numérique ». Le label de la solidarité numérique est le signe distinctif de l'engagement concret en faveur d'une société de l'information plus équitable, basée sur l'accès universel à l'information et aux savoirs, en mettant les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement.

□ Partenariats

Pour pouvoir fonctionner et réaliser ces projets, nous devons mettre en place une stratégie de recherche de financement spécifique afin de nouer des partenariats techniques et financiers auprès :

- des financeurs institutionnels
- des entreprises et fondations d'entreprises,
- des fondations et fondations d'entreprises

Nous pouvons également envisager de créer un statut d' « **Ambassadeur** » de l'association Internet Sans Frontières pour des particuliers et entreprises à partir d'un seuil de don à définir par exemple (voir dispositions fiscales ci-dessous) :

- Pour les particuliers, à partir de 100 Euros
- Pour les entreprises, à partir de 1000 Euros

Voici quelques pistes identifiées à démarcher / mettre en place :

Sources potentielles	Pistes identifiées pour Internet SF	Avantages	Inconvénients
Financements Institutionnels			
Commission Européenne	<p><u>EuropeAid</u> Ligne budgétaire identifiée « Instrument européen pour la Démocratie et les Droits Humains » (EIDHR)</p> <p>Thématique : limitations du droit d'association, de rassemblement, d'expression, violences politiques...</p>	<p>- Volume financier important : subventions mini 150 K€ - max 1,2 M€, cofinancement 80% (20% de part privée à apporter)</p> <p>- Eligibilité du demandeur pour cette ligne budgétaire = pas de conditions de minimum d'existence</p>	<p>Time consuming Procédures administratives lourdes</p>
Banque Mondiale			
Fonds Mondial de solidarité numérique	www.dsf-fsn.org		
Agence mondiale de solidarité numérique	www.dsa-asn.org		
Fds Francophone des inforoutes	http://inforoutes.francophonie.org		
Financements Privés			
Personnes privées : grands donateurs, grand public	<p>Utiliser internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facebook - Blogs - Dons en ligne sur site web - Soliland : <p>http://www.soliland.fr/index.php</p>	<p>Liberté, créativité, indépendance financière Source de fonds propres souple</p>	<p>Règles de transparence à suivre = Comité de la charte</p>
Produits dérivés, opérations ponctuelles	<ul style="list-style-type: none"> - Evénements à mettre en place : Soirées, expositions peintures, photos, - Photos, livres.... 	<p>Crée l'adhésion, l'identification, la solidarité entre les membres</p>	
Mécénat : Entreprises, comité d'entreprises, Fondation d'entreprises,	<p>Entreprises liées à internet / informatique / hi-tech</p> <p><u>Fondation de France IMS-Entreprendre pour la cité</u></p>	<p>Partenariat financier et technique, dons de matériels, implications des</p>	<p>Processus qui peut être long Relationnel important</p>

fondations privées	<u>Fondations</u> Fondation Steria Orange Intel Alcatel Lucent Telemedia Group Euro Rscg Global Alliance for ICT and Development Fondation Mérieux Global Cities dialogue Webcastor Dot river	salariés, synergies et solidarités => motivation des collaborateurs	
--------------------	---	---	--

Dispositions fiscales :

Déduction fiscale sur les dons effectués par les particuliers et les entreprises.

Avec les nouvelles dispositions 2004 du texte de loi concernant les dons versés aux associations, notamment auprès des associations humanitaires, les particuliers et entreprises bénéficient des déductions fiscales suivantes :

Pour les particuliers

Article 200 du Code Général des Impôts

Ils bénéficient **d'une déduction de 66% du montant de votre don** (au lieu de 60% précédemment), et ce pour tous dons effectués dans la limite de **20% de vos revenus imposables**. Ainsi, le particulier effectuant un don de 100€ bénéficie d'une déduction fiscale de $100 \times 66\% = 66 \text{ €}$. Le don ne lui coûte ainsi réellement que 44€.

Pour les entreprises

Article 238 bis du Code Général des Impôts

Jusqu'à présent, les versements faits par les entreprises aux associations humanitaires, constituaient pour elles des charges déductibles du bénéfice imposable dans la limite de 3,25 pour mille du chiffre d'affaires.

Maintenant, l'entreprise versante a droit à **une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant du don, dans la limite d'un plafond porté à 5 pour mille du chiffre d'affaires.**

=> Ainsi, pour une entreprise relevant de l'IS, un don de 1 000 € ne lui coûte réellement que 400 €.

Annexes :

- Budget prévisionnel 2010
- Projet de formation "South-Press Citizen medias »